

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DELIBERATION N°**

**Budget Primitif 2018 – Commune (M14)**

**Rapporteur : M GALLANT**

**1/ Présentation générale du budget 2018**

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 326 425 €**

**La section de fonctionnement : 13 414 425 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 13 414 425€

Le total des dépenses réelles s'élève à : 12 718 525 €

Soit un autofinancement de : 695 900 €

**L'autofinancement est constitué :**

- des dotations aux amortissements : 695 900€

**La section d'investissement : 3 912 000 €**

Le total des recettes réelles s'élève à : 3 912 000 € dont 1 958 000€ d'emprunt.

Le total des dépenses réelles s'élève à : 3 912 000 €, sans les reports en dépenses qui seront repris en 2018 à l'occasion d'un budget supplémentaire.

## **Section de fonctionnement**

### **1/ Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, pour un total de 13 414 425 €, comprennent notamment :

#### a) Les impôts et taxes

Avec une baisse des taux prévu en 2018, le produit issu de la fiscalité locale est de 5 557 500 € et 100 000€ de rôle supplémentaire, prenant en compte une augmentation des bases fiscales.

S'agissant de l'attribution de compensation :

- En accord avec notre nouvelle intercommunalité la CPS, il a été convenu à minima d'augmenter l'attribution de compensation de 2016 (3 662 318€) de 900 K€ (montant à ajouter) correspondant aux charges qui nous ont été transférées après la dissolution de la CAHB. Nous estimons l'attribution de compensation 2018 à 4 683 000€
- Dans le cadre du Pacte Financier avec la CPS il est prévu un montant d'attribution supplémentaire de 150 K€ au titre du développement économique.

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 600 K€ pour 2018 et 190 K€ sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité et 28K€ au titre de la taxe sur les pylônes.

#### b) Les dotations et participations

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est estimé à 400 K€.

La commune est également éligible à la dotation de solidarité rurale à hauteur de 52 K€.

Les autres recettes concernent entre autres, les participations financières du Conseil Général et de la CAF pour le fonctionnement du Multi-Accueil et des Accueils de Loisirs.

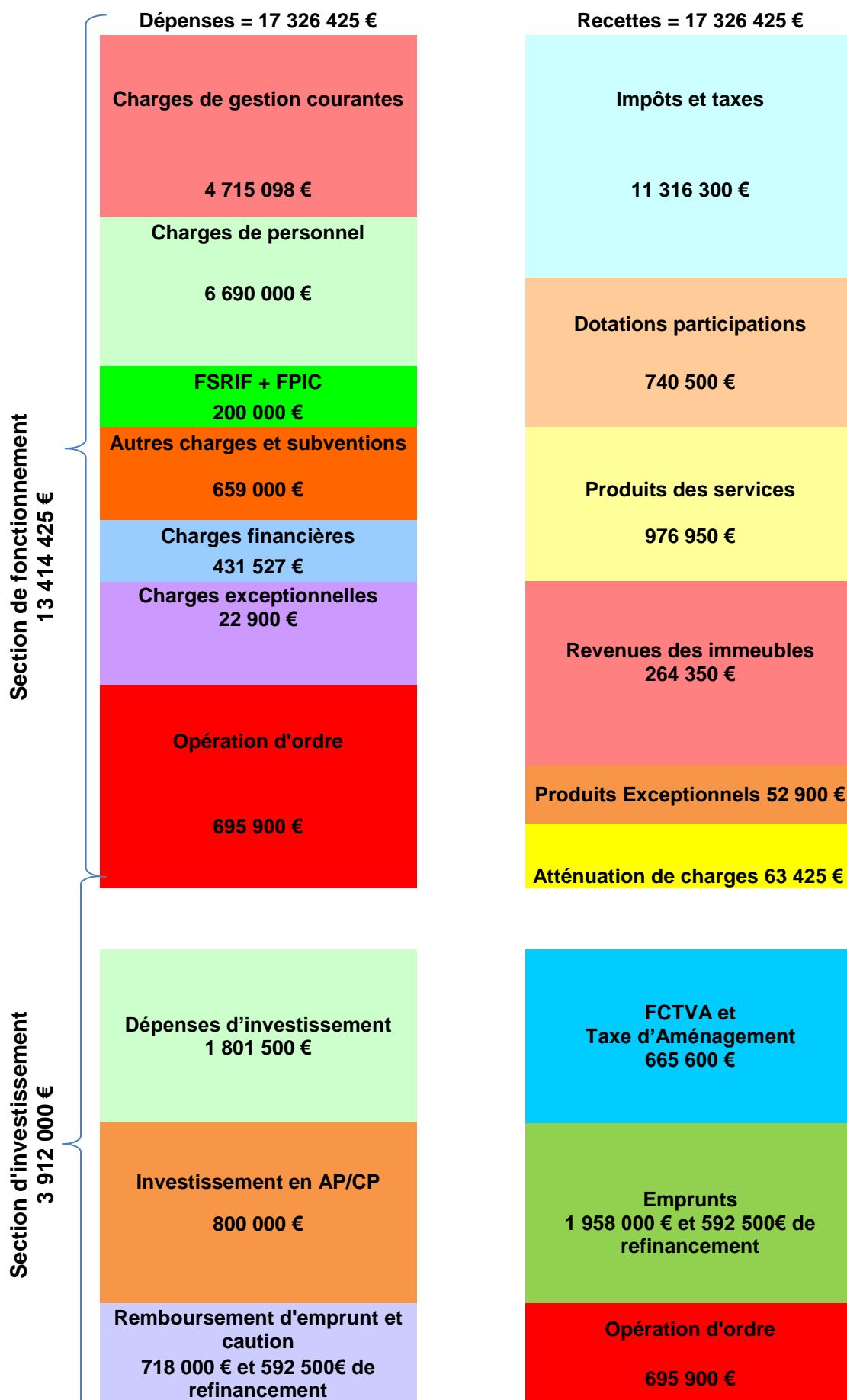
#### c) Le produit des services communaux et du domaine

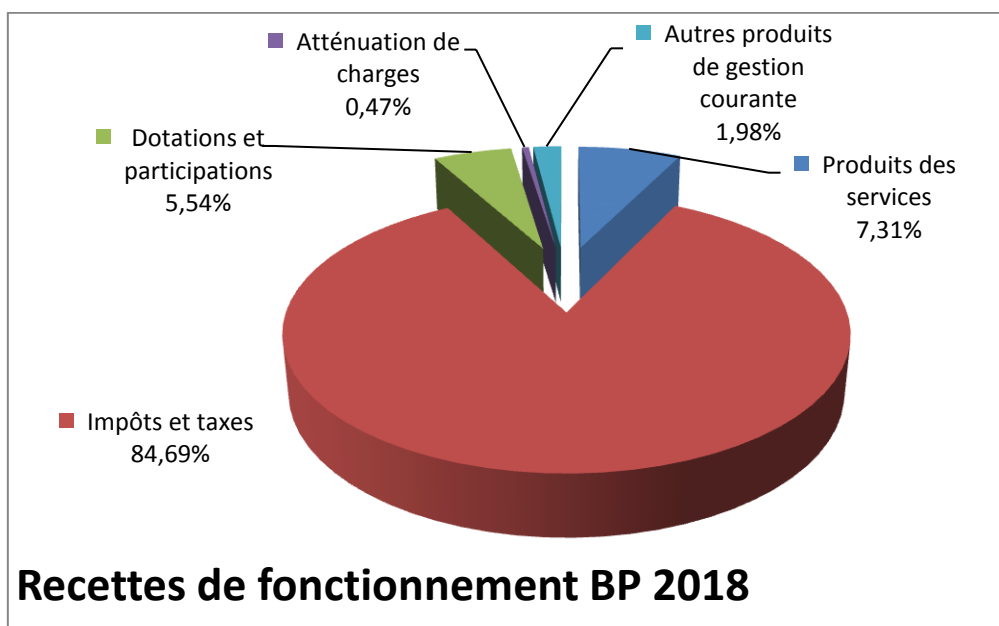
Pour 2018, le produit issu des services est estimé à 977 K€. L'essentiel des produits issus des services communaux correspond au secteur du périscolaire de l'enseignement et de la restauration qui représente près de 65 % des recettes de ce chapitre.

Ces recettes sont en progression sur cette année du fait de la hausse de la fréquentation du restaurant municipale.

Les recettes issues du revenu des immeubles appartenant à la Ville sont évaluées à 257 K€.

## Les grands équilibres du budget 2018





## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Pour 2018, la Ville poursuit ses efforts pour améliorer les services rendus à la population.

a) Les charges à caractère général : Pour 4 715 098€

Elles comprennent les charges à caractère général (011), avec notamment comme postes de dépenses :

- la petite enfance, enseignement du 1<sup>er</sup> degré et jeunesse (1 170 K€)
- le sport et la culture (243 K€)
- les services aux personnes âgées (90 K€).
- l'entretien de la voirie (225 K€), l'éclairage public (100 K€) et les espaces verts (157 K€), fluides (643 k€) entretien des bâtiments (520K€)
- fêtes, cérémonies (482 K€)

b) Les charges de personnel : Pour 6 690 000 €

La masse salariale augmente d'environ 2% par rapport au montant du budget 2017 du fait des évolutions de carrière et des cotisations salariales. Les charges de personnel représentent au budget 52,60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

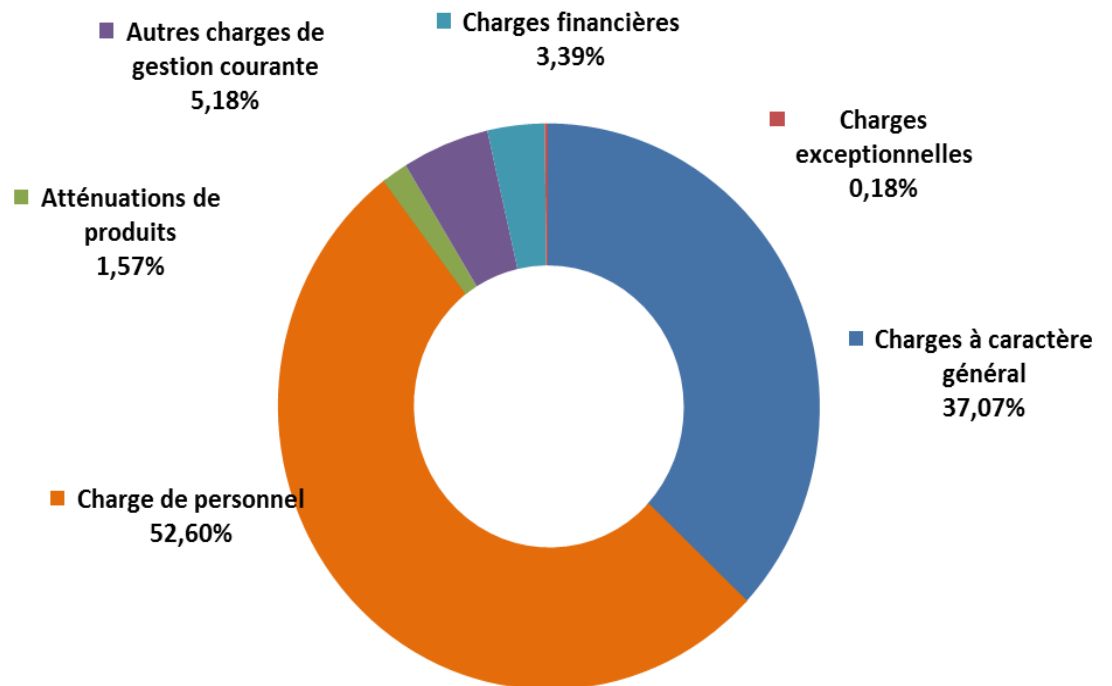
c) Les autres charges de fonctionnement

Le budget du montant des subventions accordées aux associations wissoussiennes s'élève à 319 000€. Les subventions au CCAS et à la Caisse Des Ecoles restent stables pour un total de 90 000 €.

S'agissant des intérêts de la dette, le montant inscrit au BP 2018 est estimé à environ 431 527 € dont 14 775€ d'indemnité de remboursement anticipé.

Le dernier poste des dépenses de fonctionnement est le chapitre 014 qui concerne la contribution de la Ville de Wissous à la péréquation horizontale (FSRIF et FPIC). La contribution au FSRIF est estimée à 160 000 € et au FPIC à 40 000€.

## Dépenses de fonctionnement



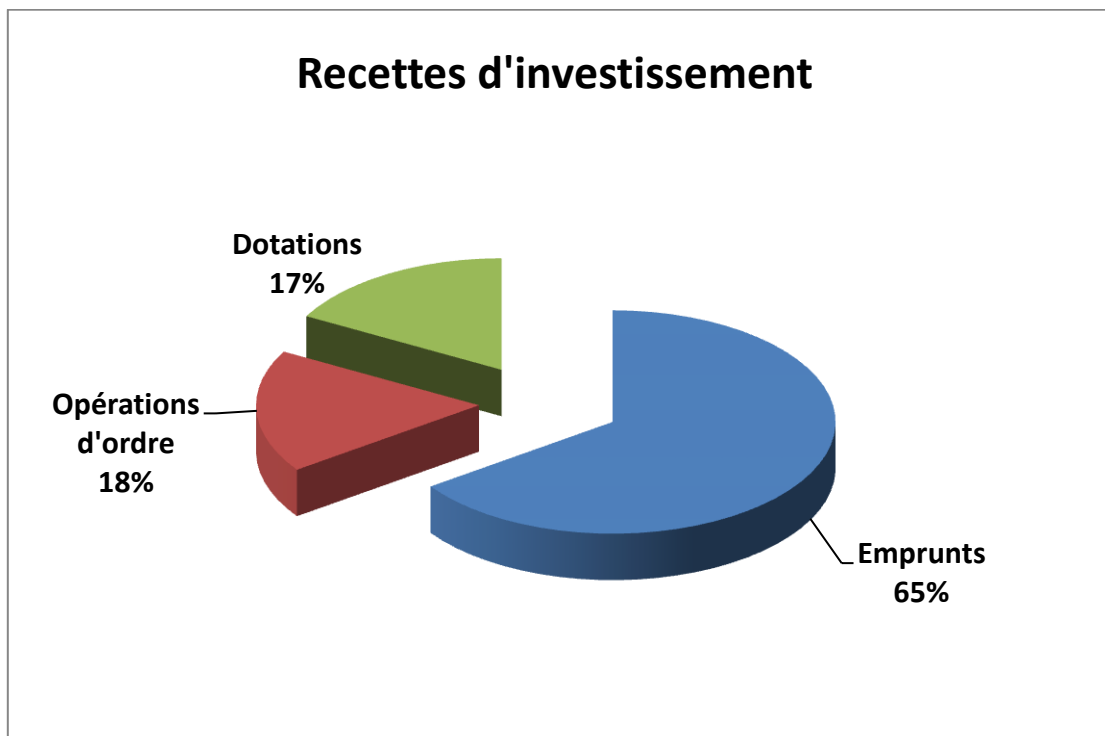
## Section d'investissement

### 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 3 912 000 €.

Elles comprennent :

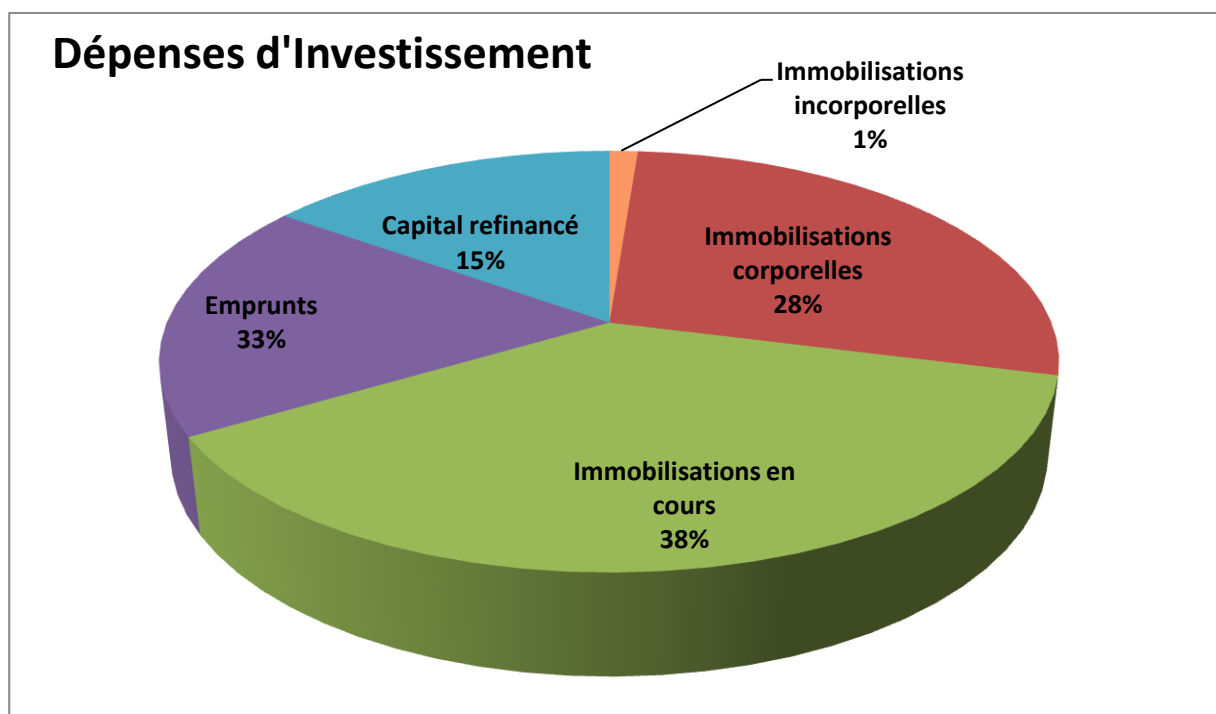
- Les dotations sont constituées :
  - o Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2016. Pour 2018, le montant du versement de FCTVA est chiffré à 365 600 €.
  - o La taxe d'aménagement est estimée pour 2018 à 300 000€ au regard des déclarations de permis de construire.
- Emprunt pour 1 958 000 € et 592 500€ pour le refinancement de 2 emprunts.
- Un autofinancement de 695 900 € constitué des amortissements.



## 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 3 912 000 €, avec :

- 2 601 500 € de dépenses d'équipement (dont AP/CP pour 800 000 €).
- 718 000 € au titre du remboursement du capital de la dette,
- 592 500 € au titre du remboursement du capital des emprunts refinancés



Les dépenses d'équipement représentent près de 333 € par habitant. Il est à noter que la moyenne nationale de la strate est de 260 €.

Les dépenses d'équipement sont notamment affectées à :

- La réhabilitation de la Maison du Gardien pour 443 000 €
- Sécurisation et rénovation de voirie et équipement pour 246 000 €
- Réhabilitation du parc immobilier de la ville pour 165 000 € ;
- Aménagement divers du Centre Saint Exupéry pour 126 000 €
- Seconde tranche de la mise en accessibilité des bâtiments pour 120 000 € ;
- Achat véhicules espaces vert et restauration pour 117 000 € ;
- Le lancement de la réhabilitation du multi accueil et de l'ACM pour 110 000 €
- Remplacement de la chaudière dans l'école La Fontaine pour 80 000 €
- Aménagement de l'Hôtel de ville pour 48 500 €
- Passage de la Bulle en dur pour 40 000 €
- Agrandissement et aménagement de la Bibliothèque pour 39 000 €
- Remplacement d'équipements sportifs pour 32 000 €
- Achats informatiques pour 29 500 € ;
- Equipement pour ouverture de classe pour 22 600 €
- Autres investissements pour 182 000 € ;

Un projet reste réalisé sur plusieurs exercices soient :

- L'agrandissement de la restauration scolaire, l'extension de l'école La Fontaine et la réhabilitation de la restauration Victor Baloché d'un coût total estimé à 2 200 000 €, la somme de 800 000 € est inscrite sur 2018,

En 2018, le remboursement du capital de la dette sera de 718 000€ et 592 500€ pour les deux emprunts qui sont refinancés à un taux plus intéressant.